



## COMMISSION FUTSAL

### RÉUNION N°1

**Réunion du :** Mardi 09 Septembre 2025 18h30 en Visio conférence.

**Président :** M. HERMINE Olivier

**Présents :** OULHACI Sami, Mohamed MEGUEDMI Mustapha FACHATALI

**Invités** La présidence du club AFC STE TULLE, le président de MVR FUTSAL, Dirigeant de O.BRIANCON

**Excusé(s):**

### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière



## ➤ 1 **Accueil et introduction**

Chers amis du Futsal,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que je vous souhaite la bienvenue au nom de la Commission FUTSAL. Que vous soyez entraîneurs, arbitres, dirigeants, , votre présence ici témoigne de l'engagement et de la passion qui animent notre discipline.

Le futsal est bien plus qu'un sport : c'est une école de la rigueur, de la solidarité et du respect. C'est aussi un formidable outil de développement pour nos jeunes, un espace d'expression pour nos talents, et un vecteur de lien social au cœur de nos territoires.

Notre commission s'efforce chaque jour de structurer, promouvoir et faire évoluer cette belle discipline. Nous avons à cœur d'offrir un cadre de pratique toujours plus ambitieux, inclusif et formateur.

Que cette saison soit placée sous le signe du fair-play, de la convivialité et de la performance. Je vous souhaite à toutes et à tous de vivre de grands moments de sport, de dépassement de soi, et surtout, de plaisir.

Merci pour votre engagement, et vive le Futsal !

Le Président de la Commission FUTSAL

## 2. **Engagements des équipes :**

Nombres d'équipes engagés à ce jour pour la saison 2025-2026, voir liste ci-joint.

MVR FUTSAL2, AFC STE TULLE, AS ST ANDRE 1, AS ST ANDRE 2, O BRIANCON , L'ARGENTIERE

➤ Formules championnat : aller-retour (10 matchs).

➤ Dates de début du championnat : 04-05/10

## 3. **Règlement :**

### ➤ **Article 10 – DATES, HORAIRES ET DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Les compétitions de Futsal se déroulent le soir, du lundi au samedi sauf dérogation particulière accordée par la Commission.

Tous les clubs doivent communiquer avant le début des championnats les créneaux horaires et les disponibilités de leur infrastructure.



Toute modification de date, d'horaire, de lieu d'une rencontre doit être formulée par footclub à la Commission du Futsal 5 jours au moins avant la rencontre, avec l'accord écrit du club adverse, et dont les droits fixés par le Comité Directeur en début de saison sont tirés sur le compte du club.

➤ En cas d'indisponibilité de la salle, le club demandeur doit fournir à la Commission Futsal le document justificatif de la Municipalité concernée au moins 4 jours avant la date de la rencontre.

En cas d'absence de ce document, le club demandeur aura match perdu par forfait.

La Commission se réserve le droit d'accorder toute dérogation en fonction des cas particuliers et en tenant compte de la conséquence du changement sur les autres rencontres, et des intérêts des autres clubs.

➤ Questions diverses :

Echanges et discussions avec les participants.

### *Guide interactif de la pratique futsal*

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

[https://media.fff.fr/uploads/documents/fff\\_guide\\_section\\_loisirs\\_club\\_2022\\_interactif\\_futsal\\_vf.pdf](https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf)

### **Prochaine réunion de la Commission sur convocation.**

**Représentant Commission Futsal.**

**HERMINE Olivier**

**Le Secrétaire de séance.**

**OULHACI Sami**

